



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

COMMUNE DE GASSIN
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 02 juillet 2020 par le conseil municipal en raison de la crise sanitaire. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2020 est de 2 620 habitants.

Le nombre de résidences secondaires est de 2 143.

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la commune
Fiscal	Financier		
7 640 193,00	8 426 760,00	1 769,21	940,66

Budget principal

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

Il est précisé que la commune a adopté le compte administratif de l'année 2019 avant le vote du budget, ce qui permet d'affecter les résultats avec un excédent de fonctionnement reporté de 3 297 273 € et un déficit d'investissement de 34 782 €, ainsi que des restes à réaliser d'un montant global de 587 818 €. Une part du fonctionnement est affectée à l'investissement pour un montant de 623 000 €. Le résultat de fonctionnement à reporter est donc de **2 674 273 €**.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recette à 8 993 146 €, pour mémoire, elle était de 8 314 832 € (comprenant un excédent reporté de 2 426 136 € au Budget Primitif 2019).

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et autres produits d'activité.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-La fiscalité. Il a été décidé **de ne pas augmenter les taux des impôts locaux** par rapport à 2019:

Taxe d'Habitation : 12.30 % (*gel du taux / 2020*)

Taxe sur le Foncier Bâti : 9.97 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 35.22 %

-Les dotations versées par l'Etat (en constante diminution)

(- 37 517 € cette année soit une perte moyenne entre 2013 et 2020 environ 73 000 € / an, soit -583 000 € sur 8 ans)

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019	BP 2020
013 – Atténuation de charges	15 000	23 000
70 – produits des services	129 600	124 450
73 – impôts et taxes	5 292 095	5 909 895
74 – dotations	308 706	151 783
75 – autres produits gestion courante	96 790	94 720
76 – produits financiers	25	25
77 – produits exceptionnels	46 480	15 000
042 – opération d'ordre		
TOTAL	5 888 696	6 318 873
Excédent de fonctionnement reporté	2 426 136	2 674 273
TOTAL GENERAL	8 314 832	8 993 146

le chapitre 013 atténuation de charges correspond à une estimation du remboursement des rémunérations du personnel en congé de maternité/paternité, longue maladie, longue durée, accident de travail et maladie professionnelle. Cette estimation est calculée sur les congés en cours et susceptibles d'être prolongés en 2020.

La diminution du chapitre 70 s'explique par une réduction des remboursements de frais, en particulier les frais de formation lors de mutation des agents de police dans d'autre collectivité. Pas de remboursement prévu cette année.

L'augmentation du chapitre 73 et la diminution du chapitre 74 s'explique par le fait que la commune, classée commune touristique, percevra directement la taxe additionnelle au droit de mutation prévue au chapitre 73 et non plus la contribution de péréquation prévue au chapitre 74.

Le chapitre 74 dotations, subventions et participation est principalement constitué de :

- La Dotation de Solidarité rural qui passe de 26 762 € sur 2019 à 26 132 € cette année
- L'estimation de la subvention de la CAF est maintenue à 50 000 €
- La compensation de l'état au titre des exonérations taxes foncières et taxe habitation qui passe de 58 896 € à 64 383 €

La Dotation forfaitaire de fonctionnement est à **0 € cette année**. *En effet la collectivité est concernée par l'écrêtement, son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur.*

Le chapitre 75 concerne les loyers privés.

➤ Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2020 (sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	1 446 883	1 455 364
012 – Charges de personnel	2 673 735	2 621 295
014 – Atténuation de produits	927 463	939 293
65 – autres charges de gestion	499 958	537 638
66 – charges financières	73 756	70 229
67 – charges exceptionnelles	500	3 500
022 – dépenses imprévues	100 000	220 000
042 opérations d'ordre	11 710	21 734
SOUS TOTAL	5 734 005	5 847 319
023 – virement à la section d'investissement	2 580 827	3 124 093
SOUS TOTAL	8 314 832	8 993 146

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont stables avec une légère hausse liée aux dépenses supplémentaires et imprévues dues à la crise sanitaire.

Les charges du personnel continueront d'être maîtrisées. L'évolution est prévue à la baisse, car 2 postes sont restés vacants suite au départ de 2 agents, les créations d'emploi prévues ont été retardées par la crise sanitaire.

Le chapitre 65, concerne, en outre, les indemnités des élus, les subventions aux budgets annexes du CCAS et de l'office de tourisme, ainsi que les subventions versées aux associations en légère diminution.

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2019 principalement dû à l'augmentation les subventions du CCAS et de l'office de tourisme ajustées en fonction des besoins à l'issue de leurs comptes administratifs, du fait également que les logiciels sont désormais accessibles par internet avec un droit d'accès mensuel, et de l'augmentation des indemnités des élus suite au classement de la commune en station de tourisme.

➤ Recettes d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 269 527 €** :

Chapitre	BP 2019	BP 2020
13 – subventions		
16 – emprunts et dettes assimilées		
10 – dotations, fonds divers, réserves	295 000	500 700

1068 – Excédents de fonct. capitalisés	1 991 050	623 000
024 – produits des cessions	20 000	
021 – virement de section fonctionnement	2 580 827	3 124 093
TOTAL	4 886 877	4 247 793
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	11 710	21 734
041 – opération d'ordre patrimoniales	13 920	/
Restes à réaliser	319 307	/
TOTAL GENERAL	6 025 672	4 269 527

Les recettes sont constituées par :

- le FCTVA qui est estimé à 320 700 € (pour mémoire 145 000 € en 2019)
- le montant de la taxe d'aménagement pour 180 000 € suivant notification reçue

Concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé, chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient d'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu de son déficit de l'exercice et des restes à réaliser qui s'élèvent cette année à 623 000 €.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2019	BP 2020
20 – immobilisations incorporelles	87 000	65 000
204 – subventions d'équipement versées	24 000	38 125
21 – immobilisations corporelles	181 100	305 000
23 – immobilisations en cours	722 589	1 146 669
Total des opérations d'équipement	1 700 001	1 550 000
10 – dotations, fonds divers, réserves		157 682
16 – emprunts et dettes assimilées	92 851	84 450
020 – dépenses imprévues	100 000	300 000
TOTAL	2 907 541	3 646 926
040 – opérations d'ordre transfert entre sections		
041 – opération d'ordre patrimoniales		
Restes à réaliser	1 465 182	587 818
Déficit d'investissement reporté	875 807	34 783
TOTAL GENERAL	5 248 530	4 269 527

Les principaux projets de l'année 2020 sont :

- la deuxième tranche de l'aménagement du quartier de l'aire pour 1 000 000 €
- finition de la construction des maisons à Caruby, pour 40 000 €,
- révision du P.L.U., 2^{ème} partie
- Renouvellement d'une grande partie du parc informatique (suite à l'obsolescence de Windows 7) et téléphonie.
- l'acquisition de 3 véhicules, 1 pour le service technique, 1 pour les services généraux et 1 pour l'office de tourisme
- L'acquisition de matériels et outillages de voirie
- l'installation de la vidéo protection (en cours de modification d'étude)
- divers aménagement de voirie non individualisés
- plantation et aménagement de terrain

La dépense prévue au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » d'un montant de 157 682 € concerne le remboursement d'une taxe d'aménagement suite au transfert de nom d'un permis de construire. Une nouvelle recette du même montant est attendue et sera versée par le nouvel acquéreur du permis sans pouvoir toutefois la prévoir cette année.

Endettement de la commune

Au 1^{er} janvier 2020 l'endettement de la commune de Gassin s'élève à la somme de 1 754 701,28 € sur 3 prêts :

Nature prêts	Capital dû	Durée résiduelle contrat (ans)	Type taux	Taux	Annuité de l'exercice	
					Capital	intérêts
Travaux de voirie	3 058,98	0,24	Fixe	5,29	3 058,98	41,70
Construction groupe scolaire maternelle	900 000,00	17,25	Fixe	3,38	50 000	30 927,00
Construction groupe scolaire maternelle	851 642,30	17	Fixe	4,61	31 390,99	39 260,71

Effectif de la collectivité et charges de personnels

Les effectifs de la commune, 59 agents, se répartissent comme suit :

- Agents titulaires
 - o Catégorie A : 1
 - o Catégorie B : 3
 - o Catégorie C : 54

- Agents non-titulaires
 - o Catégorie A
 - o Catégorie B : 1
 - o Catégorie C

Budgets Annexes – CCAS et OFFICE DE TOURISME

La commune dispose de deux budgets annexes :

- Le budget du Centre Communal d'Action Social de Gassin - CCAS
- Le budget de l'office de tourisme

Ces 2 budgets sont financés, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Ces budgets n'ont pas de section d'investissement et aucun emprunt contracté.

A/ Budget annexe du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune de Gassin.

Son budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 000 € avec une subvention du budget principal pour un montant de 15 862 €.

Ce budget n'a pas de charges de personnel.

B/ Budget annexe de l'office de tourisme

Son budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 198 125 € avec une subvention du budget principal pour un montant de 178 851 €.

Les effectifs de l'office de tourisme, 4 agents, se répartissent comme suit

- Agents titulaires
 - o Catégorie C : 4
- Agents non-titulaires
 - o Catégorie C : 0 (2 saisonniers prévus d'avril à septembre)